Réponses :

1. Une immobilisation est un actif durable qu'une entreprise détient et utilise sur une longue période (plus d'un an) pour son activité. Elle est destinée à être utilisée de manière répétée et non à être vendue en l'état.

2. On distingue principalement :

- Les immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, machines, véhicules...)
- Les immobilisations incorporelles (brevets, logiciels, fonds de commerce...)
- les immobilisations financières (titres de participations, prêts accordés...)

3. L'amortissement est la constatation comptable de la perte de valeur d'une immobilisation corporelle ou incorporelle due à l'usure, à l'obsolescence ou au temps. Il permet de répartir le coût de l'immobilisation sur sa durée d'utilisation.

4. Une dotation aux amortissements est la charge comptable correspondant à la part de l'amortissement constatée pour un exercice donné. Elle est enregistrée en charges dans le compte de résultat.

5. Les principales méthodes sont :

- L'amortissement linéaire (répartition égale du coût sur la durée d'utilisation)
- L'amortissement dégressif (dotations plus importantes en début de période)
- L'amortissement par unité d'oeuvre (calculé en fonction de l'utilisation réelle de l'immobilisation)

6. Les objectifs principaux sont :

- S'assurer de l'existence et de la propriété des immobilisations
- Garantir l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- Prévenir et détecter les erreurs et les fraudes (acquisitions fictives, détournements...)
- s'assurer que les dotations aux amortissements sont calculées correctement.

7. Les risques courants incluent :

- Acquisition d'immobilisations non autorisées ou non justifiées
- Enregistrement erroné des acquisitions ou des cessions
- Calcul incorrect des amortissements
- Détournement ou perte d'immobilisations
- Mauvaise évaluation des dépréciations.

8. L'audit vise à :

- Vérifier l'efficacité du contrôle interne
- S'assurer de la fiabilité des informations financières liées aux immobilisations et aux dotations
- Détecter les éventuelles anomalies ou fraudes

9. Les procédures courantes comprennent :

- L'examen des documents justificatifs (factures, contrats...)
- L'inventaire physique des immobilisations
- La vérification des calculs d'amortissement
- L'analyse des variations des comptes d'immobilisations et de dotations